



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 19 janvier 2021, à 18 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie Annexe sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 13 janvier 2021.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot de FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIKI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL

M. Amine BOUABBAS

à partir de la délibération 2021 DDCT 5

M. Hermano SANCHES-RUIVO

M. Patrick VIRY

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Pierre RABADAN

M. Elliot de FARAMOND

Mme Agnès BERTRAND

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Mme PETIT ouvre la séance à 18 h 04.

M^{me} PETIT

Nous pouvons commencer puisque nous avons le quorum.

C'est le premier Conseil d'Arrondissement de l'année 2021. Je vous souhaite d'abord une belle année 2021, et de la sérénité ascendante. Chacune et chacun d'entre nous, ainsi que les habitants du 14^e arrondissement, nous devons avancer dans nos vies pour apercevoir le bout du tunnel ou néanmoins retrouver ce que nous aimons partager dans la vie. Je vous souhaite également, ainsi qu'aux habitants du 14^e arrondissement de bien vous porter, d'avoir une bonne santé et de profiter des petits et des grands moments de la vie, et des petits et grands bonheurs, tout simplement.

J'ai plusieurs petites choses à vous dire qui sont très tristes. J'ai tout d'abord une pensée spéciale, et j'assure tout notre soutien à l'équipe des trois personnes de SONPLUS qui assurent la retransmission de ce Conseil. Nous avons appris hier matin le décès tragique, suite à un accident domestique, de Philippe ESPINASSE, créateur de SONPLUS. Il était un des talents du 14^e arrondissement et un très fidèle partenaire.

Je me souviens très bien, quand j'étais une toute jeune élue et que Pierre CASTAGNOU m'avait confié la délégation du sport, d'avoir rencontré pour la première fois Philippe lors d'un bureau de l'Office municipal des sports. C'était dans la salle là-bas, derrière la porte. Notre rencontre avait été très franche et très directe. Nous avons posé la manière dont nous allons travailler ensemble. Il m'avait répondu de manière tout aussi directe et tout aussi franche. Mais après, nous avons su nouer progressivement une qualité de travail.

Depuis que je suis Maire - mais mes prédécesseurs auraient pu dire la même chose - il portait une attention particulière à soutenir, d'une manière matérielle, mais avec le cœur et un état d'esprit très généreux et solidaire, des associations sportives notamment, mais pas uniquement. Il arrivait à dépanner et à permettre, par de la lumière, du son, des micros, tout ce qui fait l'organisation d'un événement, sa visibilité et son côté pratique en termes d'organisation. Avec son équipe, il était également très présent - c'était un peu sa passion - lors des manifestations sportives du 14^e. La plus célèbre étant les 10 km, que nous aurions aimé refaire avec tout le monde cette année, mais nous en sommes à nouveau empêchés. Il était très connu et reconnu dans les manifestations sportives parisiennes à dimension nationales et internationales.

Nous pensons à lui. Nous lui rendrons un hommage en fonction de ce que sa famille, sa femme et ses amis décideront. Nous sommes quelque peu bouleversés, parce que cela arrive de façon si soudaine et tragique. Nous lui consacrons cette séance du Conseil.

Nous avons également appris, notamment par François Bayrou, la disparition de Marielle de SARNEZ qui a siégé dans cette salle et ce Conseil. Elle habitait le 14^e arrondissement et a été une élue de la République. J'ai demandé à Éric, s'il le souhaitait, de lui rendre hommage dans cette assemblée, là où elle avait été élue et représentante des habitants du 14^e, un hommage tout à fait normal et très sincère, très républicain.

Nous adressons à sa famille, ses enfants, ses amis et ses proches toutes nos condoléances en notre nom collectif d'élus et également au nom des habitants du 14^e arrondissement. Nous pensons à ce qu'elle a apporté dans le débat politique et public. À la lecture des articles qui lui ont été consacrés par ses proches de son cercle militant, j'ai beaucoup appris de son parcours, de son histoire personnelle, et de la manière dont elle s'est construite.

Une telle disparition d'une femme de sa stature et de son parcours touche aussi, au-delà de ses amis, de ses enfants et petits-enfants, toute une famille militante. Nous savons ce que cela implique dans la vie personnelle. Aussi voudrais-je en notre nom avoir cette pensée.

Vous êtes plusieurs à vouloir intervenir. Je vous propose, après ces prises de parole, de respecter une minute de silence en sa mémoire.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. C'est un moment important et je vous prie par avance de pardonner mon émotion.

Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs, je voulais d'abord vous remercier pour ce silence que nous allons marquer à la mémoire de Marielle, ce respect que nous allons lui témoigner.

Ce que nous allons faire, cet hommage républicain que nous allons lui rendre dans cette salle du Conseil municipal est un moment solennel important parce qu'il honore sa mémoire, spécialement dans ce 14^e arrondissement où elle vivait, qu'elle aimait. Surtout son engagement politique y a trouvé naturellement son enracinement, sa légitimité, sa circonscription, d'abord européenne, puis municipale et législative.

Son enracinement dans le 14^e arrondissement ne relevait pas d'un calcul, n'avait rien d'une cible. Il était simplement la traduction citoyenne d'un engagement politique, celui d'une mère de famille, habitante du 14^e et au service de ses idées.

Je voudrais m'excuser par avance de ce que je ne vais pas pouvoir faire dans ce propos : retracer son parcours et évoquer un compagnonnage politique de 30 ans, une longue collaboration professionnelle qui m'a marqué à jamais. Quand une partie de vous-même, de votre vie, une partie importante s'en va comme cela, sans crier gare, on reste hébété, interdit, jusque dans ses pensées.

Son absence brutale a éteint provisoirement pour moi le sens des mots que j'aurais aimé prononcer pour elle. Il est trop tôt ou trop tard. Elle est tellement présente à mon esprit par la réalité de mes rencontres régulières avec elle dans la rue Raymond Losserand, chez les commerçants, la dispute, encore dans ma mémoire, à sa disparition. Quand je passe devant chez elle, je m'attends, même ces jours-ci, à la voir surgir de l'embrasement de la porte et m'appeler.

Hier, dans l'église Saint-Sulpice où l'on célébrait sa messe d'obsèques, l'incrédulité était dans tous les regards. Il planait au-dessus de nous le souvenir tellement vivace de Marielle que chacun, derrière son masque, dévisageait chacun, cherchant à repousser ce mauvais songe, à refuser l'incongruité de cette cérémonie, ce moment lunaire qu'une distanciation funèbre rendait lugubre et encore plus surnaturel.

Ce soir, je n'arrive toujours pas à m'abandonner à l'irréparable absence. Je sais ce qu'elle était. Je sais ce que je lui dois. Je n'ai pas les mots pour le dire. Depuis mercredi dernier, le chagrin et la tristesse de tous ceux qui l'ont connue, appréciée ou aimée se sont exprimés à travers les travées de tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale, venant de toutes les sensibilités.

Tous unanimes pour saluer la femme, sa pudeur portée comme une vertu fragile, bienveillante ou glaciale. Sa force, sobre, irrésistible, sa silhouette fragile sur un chemin de lucidité. Ses regards et ses silences comme autant d'injonctions à changer le cours des choses les plus inéluctables. Enfin, une conscience vibrante d'appartenance à une humanité en danger. C'est cette exigence intellectuelle et morale et cette opiniâtreté dans l'action qui furent sa marque personnelle.

Au fond, bien au-delà des divergences politiques, ce que tous ont salué chez Marielle, comme un modèle, ce qui nous relie, ce que nous pouvons reconnaître comme admirable, chacun dans notre engagement politique ou associatif, c'est la militante, avec un grand E à la fin. Confronter, affronter, surmonter, vaincre, convaincre, elle a voué sa vie et toute son énergie à son engagement militant. Militante giscardienne, militante de l'idéal européen, militante du beau Paris, militante de la démocratie sociale, militante de la paix et des libertés des peuples, militante des droits de l'Homme.

Son parcours politique est ponctué de combats militants qu'elle a remportés. Le seul combat qu'elle a perdu, après s'être battue jusqu'au bout de ses forces, c'est celui contre la maladie qui l'a terrassée il y a une semaine. Le mal l'a emporté, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'avant d'y succomber, elle le regardait droit dans les yeux avec le courage qu'elle s'était forgé dans les épreuves de la vie.

À ses enfants, Justine et Augustin, à ses petits-enfants, et à toute sa famille, aux militants MODEM du 14^e, et à tous ses nombreux amis, voisins, du quartier et au-delà, je veux dire notre compassion et leur adresser nos condoléances les plus vives et les plus sincères. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Éric. Je passe la parole à Valentin GUENANEN qui s'exprime au nom de la majorité municipale.

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire. Comme vous l'avez dit, je prends la parole aujourd'hui au nom de tous les groupes de la majorité.

Marielle de SARNEZ s'est éteinte la semaine dernière et nos premières pensées vont à sa famille et ses proches à qui nous adressons toutes nos condoléances. Tous les élus de la majorité souhaitent rendre hommage à son engagement politique. Nous saluons aujourd'hui la femme politique de convictions qu'elle a été tout au long de son parcours. L'Europe aura toujours été au cœur de son engagement, et Marielle de SARNEZ a toujours montré un attachement profond aux valeurs républicaines qui sont les nôtres.

Au nom de tous les élus de la majorité municipale, nous avons souhaité rendre hommage à Marielle de SARNEZ. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire.

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès de Marielle de SARNEZ après un combat courageux contre la maladie. C'est d'ailleurs, je crois, le courage, et surtout la fidélité des engagements que j'admire le plus chez Marielle de SARNEZ.

Fidélité à son engagement pour l'Europe, dont elle fut une militante inébranlable et une députée agissante et respectée. Fidélité à son combat pour faire peser le Centre dans la vie politique française. Fidélité à François BAYROU bien sûr, dont elle partagea tous les combats, 40 années durant. Avec lui, elle savoura des victoires, mais subit aussi des défaites. Jamais, et notamment durant les années de relatif isolement politique, y compris au sein de sa propre famille, jamais, malgré lâchage en rase campagne et petites trahisons, elle ne dévia de sa route. Elle était toujours là avec une discrétion qui contrastait avec la force de ses positions.

Habitante du 14^e, Marielle de SARNEZ fût élue municipale sur nos listes en 2001 dans le 14^e arrondissement, puis en 2013 dans le 6^e arrondissement, après avoir été seule élue de son groupe qu'elle avait porté fièrement sous ses propres couleurs en 2008 dans le 14^e arrondissement.

Je ne suis pas persuadée que le mandat municipal était celui qui la passionnait le plus - elle ne revendiquait d'ailleurs pas une telle passion -, révélant ainsi une honnêteté que je respectais. Mais toujours, et y compris dans ce combat municipal, elle défendait haut et fort, avec beaucoup de talent, avec une efficacité aussi courtoise que redoutable, la place du mouvement centriste, ses idées, ses femmes et ses hommes. Là aussi, dans ce combat-là, elle était fidèle à l'essence de son engagement. C'est à cette force discrète, à ce talent et à cette immense fidélité que je rends, au nom de mon groupe, hommage, un hommage très sincère aujourd'hui.

Je présente mes condoléances attristées à ses enfants, Augustin et Justine bien sûr, à son parti politique, le MODEM, et à François BAYROU que j'assure de toute ma solidarité dans la peine. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme cela a été dit avec beaucoup d'éloquence, l'Europe était l'un des engagements majeurs de toute la vie politique de Marielle de SARNEZ. C'est effectivement à travers ses fonctions européennes que j'ai eu l'opportunité de la côtoyer les premiers temps où je siégeais au conseil scientifique de la Commission européenne. Ce qui frappait avec Marielle, dans toutes les conversations que nous avons pu avoir, c'est la hauteur de vue et l'engagement résolu pour travailler sur un projet européen de grande ampleur qui soit au service de l'intérêt public, et qui fasse honneur à la tradition française et européenne.

Mais l'engagement européen n'était pas le seul engagement de Marielle de SARNEZ et, comme cela a bien été rappelé, il y a eu son engagement inlassable en faveur du Centre, son engagement considérable pour Paris. Il y a eu, comme nous l'avons senti dans toute l'émotion de notre collègue

Éric AZIÈRE, une fidélité en matière politique qui fait honneur à cette grande dame de notre vie publique.

Et, si aujourd'hui tous les hommages rendus viennent de tous les bancs de la vie politique, cela n'est pas étonnant. Tout à l'heure, un hommage lui a été rendu à l'Assemblée nationale, avec un discours du président FERRAND, des paroles prononcées par Patrick MIGNOLA au nom du groupe MODEM et par le Premier ministre, Jean CASTEX, en présence de François BAYROU. Tout le monde a bien pu voir, à travers tous les hommages qui étaient rendus à sa force d'engagement et à sa force de travail, combien c'était une personnalité exemplaire.

Jusqu'à son dernier souffle ou presque, Marielle de SARNEZ aura travaillé à ses fonctions parlementaires et à la présidence de la commission des affaires étrangères. Alors qu'elle était malade au dernier degré, elle a mis le point final à un rapport qu'elle devait approuver pour la commission des affaires européennes.

Je m'associe pleinement en mon nom, au nom de tous ceux qui ont pu m'accompagner dans la vie politique, et tous ceux qui ont pu connaître Marielle de SARNEZ, aux condoléances qui lui sont apportées, à sa famille politique, et à ses enfants. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci à toutes et à tous pour ces prises de paroles marquées d'une grande sincérité et d'un attachement au parcours militant et politique qui nous lie de manière très précieuse à notre petit territoire du 14^e arrondissement, et un peu parfois au-delà.

Je vous propose de respecter cette minute de silence.

(Une minute de silence.)

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pour un très bref rappel au règlement.

Merci Madame la Maire pour vos vœux en début de ce Conseil. Je ne sais quel article du règlement y fait référence, mais je tenais à le faire.

Je regrette une nouvelle fois que le Conseil ne puisse se tenir à distance. Nous sommes en présentiel sans aucune plus-value pour nos débats et en méconnaissance totale des règles sanitaires. J'espère que pour le prochain Conseil d'Arrondissement, il sera tenu compte de la situation sanitaire. Certains de nos collègues sont absents aujourd'hui. Ils ne l'auraient pas été si cela avait été à distance.

Je crois que le 13^e arrondissement a fait son Conseil d'Arrondissement à distance, si je ne m'abuse. Nous pouvons suivre les bons exemples, merci.

M^{me} PETIT

J'ai un autre petit mot pour Sami Kouidri. Sami quitte ses fonctions de directeur général des services de la Mairie du 14^e arrondissement. Il est donc remplacé depuis hier par Bénédicte CADALEN. Vous apprendrez à la connaître et à travailler avec elle. Je laisse bien volontiers la parole à Sami s'il le souhaite.

Je lui dis un très grand merci, d'abord égoïstement de ma part. Nous avons traversé la précédente mandature de 2014 à 2020. Il était mon premier directeur général des services en tant que Maire. Dans ma carrière professionnelle, j'en ai connu des directeurs généraux des services dans d'autres mairies que celle de Paris, non loin d'ici, et je sais que ce poste est l'une des très belles fonctions de l'administration, qu'elle soit parisienne ou autre.

Cela demande un engagement presque jour et nuit. C'est sûr pour le jour, parfois la nuit parce que l'on peut être d'astreinte et que l'on a toujours une vigilance à ce qui se passe et à ce qui peut se passer. On doit toujours répondre présent, et Sami l'a fait. C'est un poste qui demande énormément beaucoup.

Nous avons partagé des mots avec toutes les équipes et les agents du service public municipal du 14^e arrondissement. Je ne vais pas en faire toute la liste, mais il a, sous sa houlette, été extrêmement présent et en soutien aux différentes passes difficiles que connaît et qu'a connu le service état-civil, qui est le premier de France dans le 14^e arrondissement. De nombreux bébés y sont enregistrés parce que nous avons les plus belles et les plus performantes maternités de France. Aussi pour les services de l'accueil, pour l'accompagnement social - je lui ai dit en tête à tête - de

nombreux agents en difficulté professionnelle ou personnelle, et aussi en soutien pour faire progresser des agents qui cherchaient à évoluer dans leur carrière.

Dans des conditions de plus en plus difficiles, parce que l'on sait que l'on essaie toujours de compresser le nombre de postes dans la fonction publique, ou en tout cas que l'évolution des carrières est parfois de plus en plus complexe, Sami fait partie de ces directeurs qui cherchent et ont une oreille attentive à ces envies et à ces projets de progression. Je trouve que c'est bien quand on a des cadres administratifs qui prennent le temps et qui arrivent à trouver et à démêler ces ficelles pour permettre à certaines et à certains d'évoluer, y compris quand c'est pour partir ailleurs et aller exercer ses talents professionnels ailleurs que dans le 14^e arrondissement.

Je voulais également le remercier parce que nous avons beaucoup travaillé sur certains sujets - et nous n'avons d'ailleurs pas fini -, sur le projet du bâtiment de la Mairie annexe - pour la recherche de solutions pour mettre en pratique certains projets dans la grande magie, qui nous laisse parfois un peu perplexes, de l'administration parisienne. Mais c'est cela qui fait que l'on arrive le matin en ayant toujours la même volonté d'agir. Avec les services et les directions déconcentrés et l'organisation des élections qui fait partie des fonctions régaliennes de base, mais quand elles se déroulent tous les ans, en plus de tout le reste... On priait pour que des référendums ne tombent pas en plus de tout ce que nous avons à organiser et à gérer.

Je voulais enfin lui dire toute notre reconnaissance et le remercier aussi parce qu'il a été le directeur général des services de cette mairie au moment où nous avons connu, ces derniers mois, le premier confinement. Et nous étions peu nombreux à venir ici tous les jours pour regarder ce que nous devions faire et la manière dont nous pouvions être présents pour faire fonctionner la boutique et pour être en mesure, avec là aussi beaucoup d'agilité et d'inventivité, d'assurer ce service public municipal.

Nous avons partagé aussi le fait que cette nouvelle mandature était aussi une nouvelle étape pour le développement de notre service public avec un ancrage et un développement que j'espère plus important à l'échelle de notre arrondissement. La nouvelle direction générale assurera cette mission avec moi, la Maire, mais aussi et surtout, avec toute l'équipe municipale. Bénédicte sera l'interlocutrice de tous les élus et de tous les services agissant de ce 14^e arrondissement.

Merci beaucoup Sami, belle suite. Tu m'as souhaité de ne pas m'assagir, je te remercie pour tes mots que j'ai découverts après avoir écrit ces mots de remerciements. Je trouve que cela me va bien. Je prends cette mission de ne pas m'assagir avec beaucoup de bonheur et d'enthousiasme.

Merci beaucoup Sami et bienvenue à Bénédicte.

(Applaudissements.)

M. KOUIDRI

Merci. J'ai été particulièrement ravi et honoré de servir la collectivité et l'intérêt général dans un arrondissement si attachant et dans une des fonctions les plus belles que puisse offrir l'administration, d'être à la croisée de la réflexion stratégique et de l'action pratico-pratique la plus fine au quotidien.

J'ai essayé de le faire avec beaucoup d'exigence et avec bienveillance. À travers moi, c'est aussi un hommage que vous rendez à ces hommes et ces femmes qui ont collaboré auprès de moi ces six dernières années. Certains poursuivent le travail et je laisse à Bénédicte le soin de poursuivre ce travail engagé. D'autres nous ont quittés pour d'autres aventures professionnelles. Je sais que certains parmi eux nous regardent ce soir, et je les salue donc à travers vous. Ce témoignage est aussi un peu du travail qu'ils et elles ont réalisé. Merci encore à chacune et à chacun d'entre vous, et à très bientôt.

(Applaudissements.)

M^{me} PETIT

Bienvenue à Bénédicte qui se présentera à vous. Elle était territoriale au début de sa carrière, elle est passée par l'État, déléguée du préfet pour son dernier poste, chargée de la Politique de la Ville et notamment celui du 14^e arrondissement. Elle revient avec enthousiasme à la territoriale, mais à Paris, dans le 14^e arrondissement. Bienvenue.

- 14 2021 03 - Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

La Ville de Paris nous a transmis une petite délibération après la publication de l'ordre du jour. Êtes-vous d'accord pour examiner la DASES 11 qui concerne les conventions et les subventions à passer avec les centres socioculturels parisiens ?

DÉLIBÉRATION N°1

- 14 2021 03 - Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

L'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 14 2021 01 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 30 novembre 2020

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de modifications ?

DÉLIBÉRATION N°2

- 14 2021 01 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 30 novembre 2020

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- Communication sur la programmation des investissements 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous tenons, chaque année, à communiquer au Conseil d'Arrondissement, après le vote du budget du Conseil de Paris, une présentation assez succincte, mais nous essayons de rentrer dans le détail, de la programmation des investissements 2021.

Cette programmation se fait dans un contexte un petit peu particulier. En temps normal, en début de mandature, nous arrivons à définir le plan et la programmation d'investissements de la mandature. Cet exercice a été décalé en raison des secousses budgétaires auxquelles sont soumis toutes les

collectivités locales et tous les budgets publics de manière générale. J'espère que nous pourrons revenir avec un programme d'investissements de la mandature offensif, que nous pourrons vous le présenter et en débattre lors d'une prochaine communication au sein de notre Conseil d'Arrondissement.

Au nom de la majorité municipale, je suis assez fière que notre Maire, Anne Hidalgo, souhaite que, malgré cette crise, nous puissions continuer à investir et avoir un taux d'investissement public fort. D'abord parce que cela s'adresse à toutes les Parisiennes et les Parisiens pour l'entretien, mais aussi le développement de nouveaux projets d'équipements et de services publics qui s'adressent à tous, quel que soit notre âge, notre condition sociale, ou les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés dans nos vies d'habitantes et d'habitants.

C'est quelque chose à noter parce que cela développe le service public, l'intérêt général, le commun, et cela fait que nous arrivons à passer les caps de toutes les crises que nous traversons. La dernière et celle que nous connaissons actuellement étant cette crise sanitaire qui en développe et accentue d'autres, notamment sociales.

On le sait, cela n'est plus à démontrer, peut-être que certains, au niveau national, en doutent encore, mais l'investissement public, notamment des collectivités locales est aussi un pourvoyeur d'emplois extrêmement important dans de nombreuses filières. On commence par définir un projet avec des architectes, puis ce sont des entreprises de travaux publics et la gestion de ce service et de cet équipement public avec des personnes qualifiées, des agents du service public ou à qui l'on délègue. Cela permet aussi de maintenir un taux d'emploi important dans nos régions et dans nos villes.

Mon propos se limitera à détailler un petit peu plus notre programmation budgétaire, l'investissement d'intérêt local, les fameux ILL et IL. Cela s'inscrit dans la première année de la mandature, nous y reviendrons dans le débat de ce soir. Ce budget d'arrondissement a pu se construire sans effets du budget participatif puisqu'en cette année électorale, les Parisiens n'ont pas pu déposer de projet. En revanche, ce sera le cas en 2021.

La grosse partie de notre budget est mobilisée d'abord pour les écoles et, de manière générale, pour les établissements scolaires. Nous poursuivons la rénovation et le réaménagement de nos cours en cours dites « oasis » avec de nouvelles cours prévues, notamment pour l'élémentaire Maindron, le groupe scolaire Maurice d'Ocagne en deux étapes, et le 3 bis Alésia. Tout cela vient après la dernière livrée, Jean Dolent, Fournier, et Chantin.

Je ne vous fais pas la liste, mais de nombreux travaux seront assurés dans nos établissements scolaires pour permettre des modernisations et rénovations de sanitaires, l'embellissement et l'amélioration du confort de certaines classes. La liste des écoles concernées est dans la communication.

Nous tenons également à poursuivre des travaux très attendus pour nos équipements sportifs avec la rénovation en 2021 du gymnase du Commandant René Mouchotte et 440 k€ pour son amélioration.

Nous allons également engager des travaux d'amélioration des centres Paris Anim' Marc Sangnier et Angel Parra.

Nous porterons une attention importante aux équipements de petite enfance avec notamment, en plusieurs tranches, la réhabilitation de la crèche Bardinnet. Nous allons bientôt signer le permis de construire. Nous en avons déjà parlé en cette instance, nous avons souhaité mutualiser, le temps des travaux, la définition du programme et du projet et le temps du chantier avec la réhabilitation Plan Climat qui commence pour tous les logements de cette résidence et de cet îlot, la crèche se situant au pied de cet ensemble de logements sociaux.

La crèche Cabanis fera également l'objet d'une opération d'amélioration et de rénovation.

Nous gérons toujours, avec des montants souvent importants, la mutation en cours de la mairie annexe avec la séparation, officiellement, des anciens bâtiments du conservatoire, et la sécurisation et le retour dans le patrimoine commun de trois salles du bâtiment de la mairie annexe et qui nécessitent là aussi des travaux et la mobilisation de budget.

Enfin, l'espace public. Nous poursuivons et entamerons de manière plus offensive des travaux de rénovation et de réhabilitation de l'espace public avec une ambition importante en termes de végétalisation, mais aussi d'entretien et de patrimoine de voirie qui nous permettent d'y installer certains nouveaux usages de manière plus lisible dans notre espace public. Les principaux travaux d'espaces verts portent notamment sur le square du Moulin de la Vierge pour lequel nous allons

commencer les études et la concertation, et définir le projet avec les habitants et les services, ainsi que la concertation et la définition du projet de la place Brancusi et de ses abords. Le périmètre est précis et plus large que celui de la place Brancusi.

Plusieurs séquences budgétaires sont prévues pour des travaux d'entretien de patrimoine-voirie (Ledion, Texel) et nous poursuivons la réalisation de carrefours plus sécurisés : Losserand-Alésia à Plaisance, et Tombe Isoire-Saint-Jacques qui est très attendu. Ce sont des carrefours très utilisés pour se rendre au métro, mais également des chemins très empruntés quotidiennement vers des écoles.

Des lignes budgétaires sont engagées pour les investissements localisés. Nous rentrons dans la phase de construction et de réalisation du quartier Saint-Vincent-de-Paul avec un premier engagement budgétaire de la Ville pour réaliser les programmes d'équipements publics prévus pour ce futur quartier pour 5 442 000 €.

Nous commençons aussi à voir apparaître dans nos budgets municipaux l'opération *Réinventer Montparnasse*. Là aussi, la Ville engage des budgets d'études ou des premiers budgets de travaux. Nous les programmons dans cette mairie.

Je ne reviens pas sur les IL de type 2 en voirie qui concernent nos grandes avenues et nos grands boulevards. Là aussi, nous mettrons en œuvre des travaux de rénovation.

Je voulais également souhaiter beaucoup d'énergie à toute mon équipe municipale parce que tous ces projets de diverses tailles nécessiteront un plein engagement et demanderont du temps pour les définir avec les services et les premiers concernés, les habitants de notre arrondissement. Cela promet en termes d'organisation, de concertation et d'implication, avec des modalités nouvelles que nous avons déjà testées et que nous continuerons de tester notamment avec Brancusi, souvent à distance ou en étant sur place, mais en respectant le protocole sanitaire.

J'espère que nous pourrons revenir avec d'autres engagements dans cette mandature, notamment après l'adoption au printemps, je l'espère, du programme d'investissements de cette nouvelle mandature.

Je vous remercie.

– 14 2021 02 - Autorisation d'inscription des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Merci Madame la Maire.

Cette délibération a pour objet l'inscription de sept associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement afin de profiter de ses services et activités de soutien :

- L'association « Point Final record » qui a pour objet le développement de l'artiste et la création de contenus artistiques ;
- L'association « Caractère » qui a pour but de promouvoir, de développer et de réaliser des projets culturels et artistiques dans les différents secteurs de la création, de la diffusion et de l'enseignement ;
- L'association « L'École de la transition écologique Paris » qui promeut les pratiques respectueuses de la nature et de l'humain, notamment par le biais de la sensibilisation, de l'accompagnement et de la formation aux métiers de la transition écologique ; elle conduit notamment des activités à la cité scolaire François Villon ;
- L'association « Le Centre de médiation et de formation à la médiation » qui promeut la résolution des conflits ;
- L'association « Saint-Yves Nouvelle » qui centre ses activités sur le mieux vivre ensemble, la défense des droits et intérêts des locataires, l'aide aux habitants, l'entraide et tout ce qui touche au cadre de vie du quartier Saint-Yves ;
- « Jardin du Carrousel », jardin partagé, non loin d'ici dans l'arrondissement ;

- « Quatorziens en chemin », collectif existant depuis plus d'un an devenu une association qui organise notamment des ateliers de sensibilisation à la cause écologique, et de communication non violente.

Très chers collègues, merci d'en délibérer.

M^{me} PETIT

J'ai oublié de dire que Patrick VIRY a donné procuration pour ce Conseil d'Arrondissement à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Célia BLAUDEL, qui arrivera en retard, à Pierre RABADAN, et Hermano SANCHES-RUIVO à Agnès BERTRAND.

Toutes mes excuses pour cet oubli.

DÉLIBÉRATION N°3

– 14 2021 02 - Autorisation d'inscription des associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 30 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DDCT 1 - Subventions (88 500 €) au titre de la vie associative à treize associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Merci Madame la Maire.

Cette délibération a pour objet d'accorder le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association « Les Amis de l'Université populaire » du 14^e, association créée en 2011 qui a pour objectif de diffuser et d'approfondir les savoirs qui permettent l'enrichissement des débats citoyens.

Dans une période marquée par le relativisme de l'information et des savoirs, cette mission et ces objectifs poursuivis nous paraissent essentiels et raisonnent également avec les valeurs défendues par cette majorité municipale.

Ils prévoient notamment l'organisation en 2021 de 25 conférences-débats en cycles de trois à cinq séances. Pour s'adapter au contexte sanitaire encore très incertain, l'association a acquis un compte Zoom afin de poursuivre ses activités dans cette période. Les prochaines séances sont prévues le samedi 23 janvier et le jeudi 4 février.

Très chers collègues, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons ce projet de délibération, étant entendu tout de même que, au regard des programmes de cette association qui a pour but la diffusion des savoirs, nous soyons quelque peu perplexes en lisant les thématiques de 2019 et 2020 : *Redécouvrir Marx, Femmes en résistance, Résistance des sociétés, La Commune de Paris, La Chine*, etc. Nous nous sommes très bien compris...

C'est une association dans laquelle de nombreux membres du Conseil d'Arrondissement sont intervenants ou membres du conseil d'administration. Il n'y a rien de mal à avoir des instances engagées et militantes, mais si c'est militant, cela n'a pas vocation à recevoir de l'argent public, avec tout le respect que je dois au militantisme.

Nous voterons en étant attentifs aux programmations afin de veiller au pluralisme. Je suppose que les membres du conseil d'administration qui seraient membres du Conseil d'Arrondissement ne prendront pas part au vote. Merci.

M. de FARAMOND

Quand on est adhérent à une association, on est adhérent. Quand on est militant, on est militant. Il ne faut pas tout mélanger. La subvention est pour une association qui a un objet très précis qui ne mélange pas les activités.

DÉLIBÉRATION N°4

- 2021 DDCT 1 - Subventions (88 500 €) au titre de la vie associative à treize associations

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 30 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2021 DDCT 8 - Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Merci Madame la Maire.

J'ai le plaisir de porter devant vous cette délibération pour l'adoption de la nouvelle charte du budget participatif parisien. Ce budget permet à tous les habitants, sans condition d'âge ni de nationalité, de se prononcer directement sur l'affectation d'une partie du budget. C'est un outil de participation extrêmement fort qui répond également à une volonté au sein de cette majorité et surtout à Paris, de renforcer le poids de la participation citoyenne avec notamment une démarche plus globale qui vise à augmenter le budget d'investissement décidé par les Parisiens à 25 %, pour renforcer la dimension collective de la prise de décision et de l'aménagement du cadre de vie et de l'espace public.

Les principaux changements à venir avec ce budget participatif en 2021 sont un plafonnement d'un montant de 2 M€ pour quatre projets pour le 14^e arrondissement, avec un renforcement des regroupements des différents porteurs, dans une volonté de renforcer l'ancrage territorial du budget, d'associer les Parisiens à toutes les phases et de donner plus de marge de manœuvre et de renforcer le rôle des maires et des mairies d'arrondissement dans toutes les phases du dispositif.

C'est également tout un aspect pour renforcer l'égalité d'accès et l'inclusion pour participer à l'émancipation citoyenne, soit un dispositif prévu pour la participation des centres sociaux également.

Chers collègues, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci. Le budget participatif mis en place par votre majorité est une très belle idée. Nous l'avons dit, il y a tout de même de nombreux défauts dans la mise en œuvre, dont certains sont des péchés de jeunesse, cela se rode, mais d'autres sont plus embêtants dès lors qu'il s'agit de défauts de transparence.

Pendant toute la mandature précédente, la présentation d'un projet au budget participatif n'exigeait pas de donner son nom, c'est très fâcheux. Des dépenses obligatoires de la collectivité ont été financées par le budget participatif. On dit aux habitants qu'ils ont voix au chapitre, qu'ils sont décideurs, mais si la Mairie fait financer par divers procédés des projets qui sont les siens, ce n'est pas terrible. Il y a aussi des détournements de procédures. Nous avons vu des projets dont l'impact financier était manifestement surévalué et qui ensuite servaient à financer autre chose.

Ces travers sont très embêtants. Certains sont apparemment corrigés, mais d'autres se sont aggravés. J'étais assez stupéfaite de constater en lisant le projet de charte que des dépenses de voirie seront désormais éligibles au budget participatif. Nous avons constaté un grand désengagement de la Mairie

centrale sur ces dépenses. Après les écoles et les collèges, on va faire financer de l'entretien de voirie par les habitants.

J'ai l'impression qu'en tant que citoyen qui paie des impôts, quand on élit un maire, l'entretien de la voirie doit être fait. Il y a une question de principe et une question d'efficacité aussi dans tous les méandres d'adoption de la procédure du budget participatif, nous pouvons imaginer les délais de réparation de voirie. Nous sommes totalement opposés à cela.

Les conditions de vote sont... il y a beaucoup de flou à tous les étages. La méthode de vote sera, je cite « inspirée du jugement majoritaire ». Jugement majoritaire, je sais à peu près comment cela fonctionne, mais une méthode « inspirée du jugement majoritaire », je ne le sais pas du tout. Je crois que la méthode sera définie après l'adoption de cette charte par le Conseil de Paris, ce que je ne trouve absolument pas normal.

Je ne suis pas d'accord non plus avec le fait d'avoir une thématique annuelle, en fonction des priorités de la Mairie. Pas plus que le fait de soumettre la participation au budget participatif à la détention d'une carte citoyenne. Je connais le fichier électoral, je connais la carte d'identité, mais la carte citoyenne, cela aboutit *in fine*, pour la Mairie, à deux catégories de citoyens : ceux détenteurs de la carte citoyenne parce qu'ils auront fait cette demande auprès de la Mairie, et les autres. Les premiers étant informés de tout et mobilisables à l'envi par mail, et les autres citoyens ordinaires, non. Je ne trouve pas cela bien.

J'aimerais bien obtenir une clarification. Le budget participatif couvrira 25 % des dépenses d'investissements. Je voulais m'assurer auprès de vous que ces 25 % ne comprennent pas, pour 20 % d'entre eux, les investissements localisés qui ne seront pas décidés directement par les citoyens, mais par la Mairie, de façon classique, sauf erreur.

Cette présentation est extrêmement fallacieuse. Toutes les étapes ne me paraissent pas du tout porteuses de progrès. Au Conseil de Paris, nous déposerons des amendements pour améliorer cette charte. Nous verrons, en fonction du sort qui leur sera réservé, quel sera notre vote au Conseil de Paris. Là, nous voterons non en l'état. Merci.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Merci pour ce projet de charte de budget participatif et pour ces évolutions. Au-delà des questions que l'on peut avoir sur le mode de fonctionnement de ce budget, j'aimerais avoir un point sur les actuels taux de participation et d'implication.

On sait que dans toutes les collectivités où sont mis en œuvre ces budgets participatifs, les bas taux de participation sont l'un des écueils majeurs à surmonter.

Qu'attendez-vous comme indicateur qui permettra de dire que le budget participatif à venir fonctionnera mieux ou sera plus participatif en un certain sens que le budget passé ? Pas seulement le volume de ce qui est décidé, mais aussi ce qui, pour vous, seront les bons indicateurs à l'aune desquels vous jugerez le succès de l'évolution.

Comment ces règles de budget participatif seront-elles bien expliquées aux uns et aux autres, citoyens, et pourquoi pas parmi nos jeunes, dans les établissements scolaires, où l'on peut les former à la citoyenneté au plus tôt ?

Je vous remercie.

M. DURAND

Merci.

Le groupe écologiste s'abstiendra sur cette délibération. C'est une abstention constructive et pleine de propositions qui visent à alimenter le débat jusqu'à l'adoption de la charte en Conseil de Paris.

Il y a de nombreux points positifs et d'amélioration. Nous nous félicitons tout d'abord que le financement de ces projets soit dorénavant uniquement issu du budget central, ce qui permettra de soulager les budgets d'arrondissement qui en ont bien besoin. Nous nous félicitons également de la proposition des écologistes d'adopter un dispositif de vote et de scrutin qui ne consiste pas seulement à choisir certains projets, mais bien d'adopter une démarche qualitative comme peut l'être celle inspirée par le jugement majoritaire. C'est une avancée et cela permettra de mobiliser un peu plus largement que pour les précédentes éditions.

Puisqu'il n'y a plus de budget global dédié aux projets locaux, le nombre de projets éligibles est déterminé, par arrondissement, en fonction de la population, avec un supplément pour les quartiers populaires. Effectivement, cette disposition sera de nature à assurer une meilleure garantie dans la réalisation des projets, notamment dans les délais, et sur la concertation, parce que cela pourra soulager les services. Mais le fait de ne pas préciser de montant minimum à ces projets pourrait entraîner un budget très faible avec quatre projets. Certains arrondissements seraient ainsi désavantagés par rapport à d'autres.

Je n'ai pas trouvé le chiffre de 2 M€ pour l'enveloppe maximale dans la charte. J'ai peut-être mal regardé et je n'ai peut-être pas encore l'information.

Vous avez parlé de la solution de regrouper les projets. Nous accusons un mini désaccord. Il me semble que notre ambition est bien de permettre la réalisation de projets locaux, très localisés, plutôt que de grandes directions générales comme nous l'avons vu avec des projets intitulés "*Davantage de végétalisation dans le 14^e*" et qui regroupaient plusieurs lieux. Bien souvent, ce genre de dilution des petits projets et de regroupements diminue également l'implication des citoyennes et des citoyens pouvant simplement être regroupés en un immeuble ou une portion de rue. À notre sens, il aurait été important de garantir le fait que les projets, s'ils sont regroupés, continuent de bien être réalisés séparément avec un suivi presque distinct à l'intérieur des gros projets.

Nous notons avec joie que les projets qui ne seront pas retenus pour le vote feront tout de même l'objet d'études dans le cadre d'autres dispositifs comme le budget d'investissement des conseils de quartier ou la démarche participative dans les quartiers en participation d'aménagement. Toutefois, il est indispensable que nous ayons vraiment les coordonnées des porteurs de projet. L'obligation d'indiquer le nom est une bonne chose, mais nous aurions souhaité que même les coordonnées apparaissent. La charte précise que l'on invitera les porteurs de projets non acceptés à contacter les personnes responsables à la Ville. L'inverse serait judicieux.

Un point sur les conditions de travail des vacataires de la Ville qui sont mobilisés au moment de la phase de vote. Plusieurs choses sont discutables. Il faudrait améliorer cela.

Sur la phase de vote également, il y a toujours cette bizarrerie de pouvoir voter électroniquement et en même temps par papier, voire voter plusieurs fois par papier. Il me semble que nous pourrions progressivement nous améliorer pour avoir un vote un peu plus sécurisé.

L'exclusion des projets qui touchent l'espace public dans les quartiers qui font l'objet de démarche participative est une très bonne chose. Mais il faudra que la liste de ces quartiers exclus de ce vote soit bien précisée et expliquée. Ce ne sera pas forcément chose facile puisque le dessin de ces quartiers n'est pas encore complètement définitif.

Par ailleurs, il est nécessaire que l'engagement de réaliser tous les projets votés dans la mandature précédente soit réitéré, que ce soit en centrale et dans l'arrondissement.

Dernière question, 25 % du budget d'investissement de la Ville sera soumis à un processus participatif. Le budget participatif en est seulement l'une des vocations. D'autres processus existeront. Il serait intéressant de savoir lesquels.

Enfin, la thématique parisienne sera un cadre pour les projets parisiens chaque année. Il nous semble utile qu'elle soit également définie par un processus participatif.

Je vous remercie.

M. de FARAMOND

Madame CARRÈRE-GÉE, pouvez-vous préciser la question concernant le financement des dépenses de voirie sur le budget ? Il est effectivement prévu que de petits aménagements de l'espace public puissent faire partie de projets participatifs. En revanche, les plus gros aménagements basculeront sur la démarche dite « Baudrier », une autre démarche annexe. Comme vous le savez, les 25 % de dépenses d'investissement, comme l'a rappelé Guillaume à l'instant, ne concernent pas uniquement le budget participatif, mais également la démarche Baudrier et le budget participatif des écoles et collèges et des bailleurs sociaux.

Les budgets d'investissement d'intérêt localisé ne seront pas sollicités pour cette démarche du budget participatif. Ce sont des budgets centraux.

J'ai noté plusieurs remarques sur les conditions de vote. Le vote est préférentiel, Madame CARRÈRE-GÉE. Il reste à déterminer les modalités pour rendre ces préférences visibles et faciliter la démarche, l'acceptabilité et la reconnaissance auprès des habitants et des futurs votants.

Passer par la carte citoyenne présente un avantage pour la sécurisation du vote. Tout le monde ne l'a pas, c'est encore en discussion. Il s'agirait d'être enregistré, d'avoir sa carte dès que l'on vote pour prévenir toutes les polémiques pouvant découler de cette sécurisation du vote dont vous avez été l'une des artisanes sous la précédente mandature.

Enfin, pour répondre à M. VILLANI s'agissant des indicateurs, nous aurons déjà la réduction du délai de livraison des projets, de pouvoir soulager le travail des services. C'est tout l'intérêt de découpler la démarche Baudrier du budget participatif pour les gros projets d'aménagement.

Nous serons attentifs à l'augmentation, malgré le contexte sanitaire actuel, du taux de participation qui est passé dans l'arrondissement entre 2014 et 2019 de 2 500 à plus de 12 000 personnes. Vous conviendrez que c'est assez significatif.

Enfin, l'accompagnement des porteurs de projet sera renforcé, notamment en quartier prioritaire de la Ville avec l'association mandatée « Les Parques » qui doit accompagner tous les porteurs de projets en lien avec les équipes de l'EDL.

Nous serons évidemment également très attentifs au sein de la Mairie d'arrondissement, comme la charte le démontre, à renforcer l'ancrage territorial et les compétences des mairies d'arrondissement à la co-construction et au regroupement de plusieurs petits projets. Je ne pense pas que cela désavantagera certains arrondissements, mais cela favorisera une plus grande phase de regroupements de projets et de discussion entre différents porteurs de projets qui permettront d'établir, c'est l'objectif, une vision commune de l'intérêt général dans l'arrondissement. C'est tout l'avantage de passer de ces petits projets très localisés et de les faire sortir d'un coin de rue pour faire rayonner ce projet et le lier à d'autres petits projets qui donne une dimension globale et une vision dans un arrondissement.

M^{me} PETIT

Pour rappel, nous avons proposé à toutes les sensibilités du Conseil d'Arrondissement, en plus des adjoints et adjointes concernés par la démarche du budget participatif, de participer à cette commission qui se déroule souvent juste avant les vacances d'été. Cette commission élabore et valide les projets soumis au vote avec tous les représentants des conseils de quartier. C'est un travail très intéressant qui permet une vraie mise en lisibilité des projets déposés par les habitants pour chaque édition du BPP.

Je pense que la révision de cette charte en début de mandature est une bonne chose. Je vous rappelle de plus que, lorsque nous avons lancé le budget participatif à Paris en 2014, nous étions assez loin de l'unanimité. Le clivage était très classique entre opposition et majorité municipale, nous tâtonnions tous, mais nous y allions. Progressivement, au cours de la précédente mandature, le BPP est devenu un outil reconnu et dont toutes les équipes d'arrondissement se sont saisies dans tous les quartiers de Paris. Cela montre un petit truc qui vaut le coup d'être de nouveau relancé et revisité.

Nous pouvons également nous faire confiance collectivement au sein de l'exécutif parisien, mais également au sein des Conseils d'Arrondissement et du Conseil de Paris, comme cela a déjà été le cas lors de la précédente mandature pour faire un bilan et ajuster. Donc faisons-nous confiance pour ajuster le montant, le nombre de projets par arrondissement, voire si cela prend ou pas, la définition des thématiques, etc. Nous sommes maintenant capables, nous élus, quel que soit notre bord politique, de le revoir et de nous poser à nouveau les bonnes questions. Cela répond à une attente.

Pour terminer et pour parler des choses qui fonctionnent bien, l'extension du square de l'Aspirant Dunand, Ferdinand Brunot et Gilbert Perroy est un projet BPP qui était dans la tranche concernée par cette charte. La ferme Montsouris fait également partie de cet étiage budgétaire. Je trouve intéressant d'aller vers ce gabarit de projet, de l'essayer comme cela dans un moment où le travail de service est quelque peu bouleversé par la gestion de crise. C'est également une première année de redémarrage.

J'entends les remarques constructives de nos amis du groupe EELV, mais il faut que nous soyons persuadés d'avoir la capacité de retravailler pour ajuster au mieux cette charte. De toute façon, cela concerne le patrimoine parisien puisque le budget participatif ne vient pas s'ajouter, mais il est intégré au budget de la Ville dans lequel on en laisse 25 % à la main des Parisiennes, Parisiens,

collectifs d'habitants qui proposent eux-mêmes des projets que nous réalisons par la suite. Forcément, cela tombe sur de la voirie, de l'école, de l'équipement sportif, c'est normal, c'est le but du budget participatif d'une collectivité.

M. AZIÈRE

Une explication de vote. Je confirme ce que vous venez de dire, Madame la Maire. Les esprits ont évolué avec la pratique du budget participatif, et nous en sommes totalement les supporters les plus actifs.

Néanmoins, j'adhère aux principales remarques faites par Cédric VILLANI, Guillaume DURAND et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Je voudrais reposer le principe de l'adhésion au budget participatif de mon groupe, mais en même temps, confiant dans les améliorations qui peuvent être apportées à la charte, j'apporte une abstention active, positive, mais une abstention tout de même.

Dernière remarque, sur l'aspect participatif, je regrette simplement que le projet de charte n'ait pas été soumis de façon publique à la participation du plus grand nombre. Cela aurait pu être une valeur ajoutée. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Madame la Maire...

M^{me} PETIT

Marie-Claire, non. Quand on intervient, on intervient, après c'est le déroulé habituel.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai bien compris. Ce n'est pas une intervention, c'est pour poser une question.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°5

– 2021 DDCT 8 - Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article Unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 22 dont 3 pouvoirs

- Pour : 17 dont 2 pouvoirs

- Contre : 5 dont 1 pouvoir

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

Abstentions : 8 dont 0 pouvoir

(G. DURAND, G. LARDY-WORINGER, F. LETISSIER, J. MARCHAND, S. MATMATI, S. PARISOT, C. VILLANI, É. AZIÈRE)

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DASCO 2 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40 707 €), subventions d'équipement (2 056 925 €) et subventions pour travaux (135 773 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Merci.

Cette délibération concerne un soutien accordé à nos collèges du 14^e arrondissement pour différents types de projets. Une subvention de 19 000 € pour travaux accordée au collège Jean Moulin pour réparer l'ascenseur, et des subventions d'équipement pour les collèges Giacometti, Daudet, François Villon, Paul Bert, Saint-Exupéry ou Jean Moulin pour toutes sortes d'installations

(vidéoprojecteurs, ordinateurs, photocopieurs, etc.) permettant ainsi aux élèves et à toutes les équipes de travailler dans de bonnes conditions.

DÉLIBÉRATION N°6

– **2021 DASCO 2 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40 707 €), subventions d'équipement (2 056 925 €) et subventions pour travaux (135 773 €)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 30 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2021 DASCO 6 - Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération est importante. La sectorisation scolaire règle en effet les inscriptions des enfants dans les écoles publiques qui sont orientées en fonction du lieu de résidence. C'est une compétence municipale fondamentale.

Dans le 14^e arrondissement, nous sommes concernés par une modification partielle et localisée de cette sectorisation scolaire liée à différents facteurs selon les secteurs concernés.

À Paris, la baisse démographique qui touche surtout les enfants en âge d'aller en école maternelle est de 3 %, mais elle est presque stable dans le 14^e arrondissement, à 0,9 %. Cela représente 2 756 élèves en maternelle et 4 426 en élémentaire.

La modification de la sectorisation scolaire se fait sous trois principes extrêmement importants : la recherche d'une proximité géographique entre le lieu de résidence de l'élève et l'établissement scolaire de rattachement, une harmonisation maximale entre le périmètre des écoles maternelles et des écoles élémentaires, et une mixité sociale au service de la réussite scolaire et éducative.

Pour l'arrondissement, nous avons été alertés par le bureau de la prévision scolaire de la Direction des Affaires Scolaires du fait de tensions démographiques. Dans certains secteurs, les démographes ont montré que de très nombreux élèves allaient arriver dans les rentrées prochaines, notamment septembre 2021. Forts de ce constat, nous avons mis en place une concertation par des réunions avec les inspectrices et inspecteurs, les directrices et directeurs d'école, et les parents d'élève. La version dont vous disposez est le fruit de cette concertation.

Il faut également distinguer la sectorisation de la carte scolaire. Cette dernière concerne les postes et dépend du rectorat, et nous avons déjà entamé les discussions avec ce dernier pour que la carte scolaire permette la réussite de tous les élèves en évitant les fermetures de classes, voire en ouvrant.

La modification de cette sectorisation est liée à deux facteurs importants. Dans certains secteurs, c'est tout simplement la prévision d'enfants supplémentaires. C'est le cas pour le secteur de recrutement de l'école maternelle Jean Dolent, de l'école élémentaire Arago, et pour l'école élémentaire du 34 rue Sarrette. Cette modification a eu des conséquences sur d'autres écoles, vous le verrez dans le dossier.

Cela concerne également deux écoles situées en zone d'éducation prioritaire avec le dédoublement des classes de grandes sections de maternelles et en élémentaire, Maurice d'Ocagne et Simone Veil. Cela a ainsi impliqué de soustraire des élèves dans ces deux écoles.

Nous avons vraiment essayé au maximum de protéger la mixité sociale, d'harmoniser le périmètre des écoles maternelles et élémentaires, et d'assurer la proximité géographique. Il ne faut pas, notamment en maternelle, que la distance soit trop importante pour les élèves et leurs parents.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Merci, Amine, pour l'exposé de cette délibération.

La sectorialisation et la carte scolaire influent beaucoup sur la mixité sociale et scolaire des établissements. Il faut bien sûr être vigilant et particulièrement lors de la rentrée 2021-2022, comme chaque fois, pour éviter les fermetures de classe, voire d'écoles, comme cela se constate dans certains arrondissements.

Le problème se pose notamment lorsque toute la cohorte d'une même école ne verse pas dans le même collège. La liaison entre le CM2 et la 6^e est plus difficile à organiser, et cela peut générer la fuite vers le privé. Des tensions majeures existent en primaire avec les effectifs et remplacements dans les écoles. Il faudrait donc demander des moyens de remplacement supplémentaires.

La baisse démographique fait que, globalement, les écoles devraient être mieux traitées qu'auparavant. D'ailleurs, nous pouvons en profiter pour dire que la baisse des effectifs dans toutes les classes est souhaitable, aussi bien pour l'éducation et également relativement à la crise sanitaire.

Le sujet des collèges est un peu plus complexe. Ils perdent des nombres d'heures depuis plusieurs années, alors que les effectifs augmentent. Le dédoublement des classes, les options de langues rares sont aussi en disparition. Il serait efficace d'interpeller M. BLANQUER concernant tous les arrondissements parisiens pour connaître les difficultés qui se présenteront sur le terrain pour que les moyens soient mis en face des besoins, et peut-être ne pas attendre les difficultés pour essayer de trouver des solutions adéquates.

Nous voterons cette délibération et resterons vigilants, particulièrement sur la liaison CM2-Collège.

M. BOUABBAS

Merci Catherine. La mixité sociale est bien l'objectif. Nous commencerons dans quelques mois un nouveau travail très important avec toute la communauté éducative sur une légère modification importante de la sectorisation pour le collège, notamment pour soutenir l'effort conséquent que fait le collège François Villon. Certains sujets existent en matière de territoire de recrutement.

C'est un sujet qui relèvera du 14^e, mais également parisien puisque les secteurs des collèges dépassent souvent l'arrondissement. Ainsi, une partie de Montsouris va vers Georges Braque et une partie du 15^e vient vers François Villon. C'est un sujet très important que nous enclencherons vers le mois de mars pour que cela entre en application à la rentrée 2022.

Pour conclure, nous effectuerons un nouveau travail autour de la sectorisation du premier degré par rapport à l'ouverture de Saint-Vincent-de-Paul pour que cela s'applique normalement à la rentrée 2024.

M^{me} PETIT

Tout à fait. Ce sera une grosse refonte de la sectorisation.

Dans le 14^e, nous ne fermons pas d'école, nous en ouvrons.

DÉLIBÉRATION N°7

– **2021 DASCO 6 - Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 30 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DFPE 23 - Subventions (770 500 €), signature de six conventions et un avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv' citoyennes dans les 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Merci.

La première délibération concerne l'association « Florimont », que nous connaissons bien. C'est un ensemble de lignes budgétaires pour soutenir les actions de cette association : la ludothèque et le projet spécifique aux adolescents, Vidéado, des interventions régulières hors les murs, la Ludomouv' citoyenne rue d'Alésia.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Simplement pour dire que nous voterons pour ce projet de délibération, merci.

M. VILLANI

Merci. Ce sont des sommes importantes, mais pleinement justifiées au regard de l'excellent travail réalisé de longue date par l'association « Florimont ». Je m'associerai de plein cœur à cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°8

– 2021 DFPE 23 - Subventions (770 500 €), signature de six conventions et un avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv' citoyennes dans les 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 30 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DFPE 25 - Concilier les différents temps de vie - Subventions (196 000 €), à trois associations : « Parrains Par Mille » (convention), « Réseau Môm'Artre » (avenant n° 2) et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul »

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette subvention vise à soutenir l'activité de « Môm'Artre » et son antenne Mom'Didot dans le 14^e arrondissement. C'est également une association que nous connaissons bien qui réalise de l'accueil extrascolaire, des ateliers enfants-parents, et le projet "Les rendez-vous artistiques du square" dans le square Marin qui donne sur Mom'Didot. C'est une subvention globale pour Paris, mais aussi pour les actions dans notre arrondissement, rue des mariniers.

DÉLIBÉRATION N°9

– 2021 DFPE 25 - Concilier les différents temps de vie - Subventions (196 000 €), à trois associations : « Parrains Par Mille » (convention), « Réseau Môm'Artre » (avenant n° 2) et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul »

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DASES 4 - Subvention (36 000 €) et avenant n° 3 à la convention avec l'association « Bête à Bon Dieu Production » pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire.

C'est avec plaisir que je sou mets à votre vote cette délibération concernant l'association « Bête à Bon Dieu Production ». Celle-ci promeut l'égalité entre sourds et entendants à travers la création et la diffusion de spectacles vivants, ainsi que toute action culturelle, citoyenne ou artistique accessible à toutes et à toutes en français et en langue des signes.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire rencontrées en 2020, une grande partie des actions prévues ont pu être maintenues et réinventées, notamment avec des ateliers organisés en visioconférence, et surtout sur les réseaux sociaux.

Cette association s'est également réorganisée avec volonté en mettant en place le projet *Philoscène confiné* invitant un public intergénérationnel à exprimer sa pensée autour des philosophies. En 2020, le site Internet de l'association a vu sa fréquentation augmenter à plus de 80 %.

Le projet *Philoscène* est accessible à tous publics avec des ateliers à l'année, un festival de pratique de la philosophie et du théâtre avec une spécificité d'accompagnement en langue des signes pour des publics enfants, adolescents, et adultes prioritaires empêchés ou n'ayant plus d'accès à la culture.

Ces projets font appel à de nombreux intervenants salariés, notamment six intermittents du spectacle pour la compagnie, un metteur en scène, deux interprètes, deux stagiaires, et dix animateurs pour ces ateliers.

Compte tenu de l'intérêt des actions présentées en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association « Bête à Bon Dieu Production », et de lui attribuer une subvention pour un montant 36 000 € pour l'année 2021.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer. Merci.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est une très belle délibération, et une très belle action. Et bravo à eux s'ils ont pu se maintenir durant cette année.

DÉLIBÉRATION N°10

– 2021 DASES 4 - Subvention (36 000 €) et avenant n° 3 à la convention avec l'association « Bête à Bon Dieu Production » pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs
- Pour : 30 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DDCT 6 - Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je vous invite à délibérer sur le renouvellement de convention pluriannuelle d'objectifs pour 70 associations, dont quatre pour le 14^e :

- 7 000 € pour « La Compagnie Bouche à Bouche » qui effectue un travail au sein du quartier Politique de la Ville avec des déambulations, des spectacles et certaines actions artistiques avec les habitants de ce quartier. Elle a réussi à s'adapter à ce contexte sanitaire particulier en menant de nombreuses actions en extérieur ;
- 2 000 € pour « Le Marché solidaire », épicerie sociale qui lutte contre l'exclusion en favorisant notamment le lien et la mixité sociale, et son projet autour du lien social pour aider les participants à élaborer des repas équilibrés en vue d'améliorer leur santé ;
- 16 000 € pour « La compagnie à force de rêver » qui propose des activités et des spectacles avec un public scolaire de personnes valides et en situation de handicap. Des restitutions sont organisées en fin d'année et permettent aux participants de prendre confiance en eux. Cette action n'a malheureusement pu se dérouler cette année du fait du reconfinement. Toutefois, cette association reste très active et nous l'encourageons avec cette subvention ;
- 6 000 € pour l'association « Mains agiles » qui propose des ateliers de loisirs et de création (récupération, recyclage, détournement d'objets). Cette association est très active et très appréciée par les habitants du quartier Politique de la Ville puisqu'elle favorise aussi les liens entre les habitants.

Nous vous proposons d'en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour ces trois délibérations destinées aux quartiers populaires.

DÉLIBÉRATION N°11

– 2021 DDCT 6 - Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 3 pouvoirs

- Pour : 30 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DDCT 5 - Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 1^{ère} enveloppe)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Merci Madame la Maire.

Je vous présente les cinq associations pour lesquelles nous proposons un montant de subvention de 2 000 € pour chacune :

- L'association « Le temps des mots » qui propose des ateliers sociolinguistiques à destination des personnes immigrées, notamment des femmes, pour leur permettre d'apprendre le français, d'apprendre, de découvrir et d'approfondir les codes de notre société ;
- L'association « Les Parques » dont je parlerai peu puisque ma collègue souhaite en parler. C'est une association qui propose des activités pour les enfants des quartiers Politique de la Ville par des actions de développement durable, de transition écologique ;
- L'association « Ma Partition de vie » qui organise des sorties et des découvertes historiques en lien avec les différents partenaires, dont le centre social Maurice Noguès ;
- L'association « Opéra sur le Toit » qui propose des cours de piano avec un partenariat avec le collège François Villon qui fonctionne bien. Les élèves de ce collège participent à des cours de piano très régulièrement, certains ont même pu accéder au conservatoire qui n'est pas très loin du collège. C'est vraiment très positif ;
- L'association « Pimms » qui aide à l'accueil des nouveaux arrivants dans l'arrondissement. J'en profite pour rappeler que le « Pimms » a rouvert ses permanences au centre social Maurice Noguès. Merci à ceux qui voudront bien diffuser l'information.

Merci à vous.

M^{me} MATMATI

Merci Madame la Maire.

Je souhaite simplement soutenir cette délibération et notamment la subvention versée à l'association « Les Parques » pour 2 000 €. Depuis 2012, cette association propose une variété d'ateliers et d'événements afin de réfléchir et d'agir de manière ludique sur des sujets tels que l'environnement et la gestion des déchets avec notamment la notion de récupération, de transformation artistique et de recyclage. Ces ateliers apportent ainsi de la cohésion sociale, le respect de l'autre, la revalorisation du quartier et de ses habitants par l'art, la culture, et la nature.

L'association effectue des actions de collecte de déchets en mobilisant des citoyens adultes et enfants. Elle organise également diverses balades botaniques mêlant ainsi éducation et biodiversité tout en accompagnant des projets de végétalisation et de jardins partagés, incluant eux-mêmes des sessions de bricolage ouvertes à tous.

Elle organise de nombreux ateliers créatifs avec les enfants, comme la création de costumes à partir de tissus recyclés, la création de campagnes d'affichage, de livres et d'ateliers de formation enfants et parents sur la notion de zéro déchet, l'accompagnement des enfants à devenir des acteurs du territoire sur les questions d'écologie, de propreté, et de biodiversité.

Il est ainsi nécessaire de soutenir ces petites structures associatives qui réussissent à aborder et mêler créativité, loisir, et les sujets de société autour du développement durable et de la réduction des déchets.

Merci.

DÉLIBÉRATION N°12

– 2021 DDCT 5 - Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville -1ère enveloppe)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

- 2021 DDCT 4 - Subventions (80 000 €) pour le fonctionnement des quatre accorderies parisiennes situées dans les 14^e, 18^e, et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e -11^e -20^e)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

DÉLIBÉRATION N°13

- 2021 DDCT 4 - Subventions (80 000 €) pour le fonctionnement des quatre accorderies parisiennes situées dans les 14^e, 18^e, et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e -11^e -20^e)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

-
- 2021 DLH 38 - Modification des garanties d'emprunts de cinq programmes de rénovation et de création de logements sociaux demandée par IMMOBILIÈRE 3F

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Je présente avec plaisir cette délibération qui est une modification d'une délibération précédente concernant la garantie de la Ville aux emprunts pour une création de quatre logements PLAI, deux logements PLUS, 70 avenue du général Leclerc (ancien cinéma le Mistral).

La modification porte sur le type de prêt avec une augmentation du montant de la garantie et une légère modification de la durée du prêt.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous nous abstiendrons, comme nous le faisons classiquement sur ce type de projet de délibération, étant entendu que nous n'avons absolument, en tant qu'élus, aucun moyen d'en apprécier la pertinence, que ce soit sur le montant global du prêt, les raisons pour lesquelles les garanties doivent être modifiées, etc.

Vous avez probablement l'information, mais pour le montant global des prêts, cela concerne cinq opérations immobilières, il n'y a même pas le détail des changements de coûts par projet, donc nous ne pouvons pas voter.

Il ne s'agit pas d'une opposition, mais nous n'avons simplement pas l'information.

M^{me} BERTRAND

Pour la DLH 38.1, vous avez tous les montants et la durée des prêts.

DÉLIBÉRATION N°14

- 2021 DLH 38 - Modification des garanties d'emprunts de cinq programmes de rénovation et de création de logements sociaux demandée par IMMOBILIÈRE 3F

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 25 dont 4 pouvoirs

- Pour : 25 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 5 dont 1 pouvoir
(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DASES 22 - Subventions (210 500 €) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34 560 €) pour des actions d'aide alimentaire à Paris - Conventions

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Cette délibération vise à renouveler notre soutien à l'association « Le Marché solidaire » qui gère depuis 2011 une épicerie solidaire qui se situe rue de l'Eure dans notre arrondissement.

Je vous propose donc de voter la reconduction pour 2021 de sa subvention de l'année dernière, soit 20 000 €.

DÉLIBÉRATION N°15

– 2021 DASES 22 - Subventions (210 500 €) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34 560 €) pour des actions d'aide alimentaire à Paris - Conventions

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– 2021 DASES 21 - Subvention (investissement 15 500 €), subvention (fonctionnement 14 481 €) et conventions avec l'association « Bagagerie Solidaire 14 », pour l'installation d'une bagagerie provisoire à Paris 14^e

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Cette délibération s'inscrit dans le projet d'implantation de la bagagerie solidaire 14 qui vous est à présent familier, et porte sur l'installation d'une bagagerie provisoire sur le site de l'impasse Reille.

Cette installation permettra de répondre aux besoins importants des personnes à la rue dès cet hiver, et sans attendre l'ouverture de la bagagerie définitive prévue à l'issue des travaux dans un peu plus d'un an.

Le local sera mis à disposition par l'association « Plateau Urbain », coopérative gestionnaire du plateau temporaire aménagé dans l'ancien couvent des franciscaines, pour une durée de 13 mois et 3 semaines contre une redevance mensuelle de 1 289,92 €.

Je vous propose de voter l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 15 500 € afin de permettre la réfection et l'aménagement du local, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 14 481 €.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai vu que « Plateau Urbain » a fait un appel à candidatures pour l'occupation temporaire des locaux qui s'est terminée le 7 janvier. Je suppose que c'est un autre projet pour un autre bâtiment ?

Je voudrais savoir si un état des lieux sera fait avant toutes les occupations temporaires par « Plateau Urbain ». Je crois que c'est une demande des associations.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

L'association « La Bagagerie » a bien répondu à l'appel à projets de « Plateau Urbain » et leur besoin a été intégré dans l'estimation et les projections que « Plateau Urbain » avait sur ce site en termes de locaux et de calendrier. Nous n'avons pas eu de propositions de leur part pour la liste des candidatures retenues pour cette occupation temporaire.

L'état des lieux est fait de manière très précise, comme toute occupation temporaire avec l'association « Aurore » qui gèrera l'hébergement d'urgence. Il est fait avec le nouveau propriétaire et la préfecture de région qui s'en occupe.

M. AZIÈRE

Nous voterons des deux mains cette délibération compte tenu des circonstances. Nous sommes assidus à cette solidarité qui s'exprime à travers cette délibération. Et évidemment, la période actuelle est une période encore plus difficile qui rend impératif un soutien à toutes ces actions solidaires.

20 casiers, ce n'est vraiment pas le bout du monde. C'est dire à quel point tout ceci va de soi.

Merci.

M. VILLANI

Tout à fait d'accord avec ce qu'exprime notre collègue Éric AZIÈRE. C'est excellent d'avoir ce projet de bagagerie solidaire temporaire, cela nous ramène aussi à la question de savoir ce qu'il arriverait à plus long terme sur ce site important de Reille.

M^{me} PETIT

À suivre... L'année ne fait que commencer.

DÉLIBÉRATION N°16

– **2021 DASES 21 - Subvention (investissement 15 500 €), subvention (fonctionnement 14 481 €) et conventions avec l'association « Bagagerie Solidaire 14 », pour l'installation d'une bagagerie provisoire à Paris 14^e**

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2021 DASES 11 - Subventions (6 345 419 00 €) et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens**

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Mes chers collègues, cette délibération porte sur la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs 2021-2023 avec les associations gestionnaires des centres sociaux Carrefour 14 et Noguès, ainsi que des subventions globales au titre de leur fonctionnement pour l'année 2021.

Ouverts à l'ensemble de la population, ces centres représentent des espaces essentiels d'échange et de rencontres entre générations au cœur de nos quartiers. Ils concourent aux objectifs que nous poursuivons en termes de prévention et de réduction des exclusions.

Vous avez pris connaissance des différents éléments du dossier, je vous propose donc d'approuver la signature de la convention pluriannuelle de fonctionnement pour ces deux centres, ainsi qu'une subvention de 179 112 € au Centre Broussais et Didot Carrefour 14, et une subvention de 232 066 € au centre Léo Lagrange-Maurice Noguès.

Il s'agit de la reconduction des montants de l'année précédente.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

La reconduction des montants de l'année précédente paraît un peu surprenante dans la situation actuelle.

M^{me} CABOT

En fait, des suppléments avaient déjà été donnés en 2020 et n'ont pas été reconduits pour 2021.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Parce que l'on estime que la situation va s'améliorer ?

Franchement, c'est très surprenant s'agissant de budgets qui ont vocation à intervenir pour soulager des difficultés plus importantes en ce moment.

Nous voterons évidemment le projet de délibération, mais c'est tout de même très étonnant.

Par ailleurs, je vous signale que Anne LÉVY est membre du conseil d'administration. Pour l'instant, il n'y a pas de réunion, elle n'a pas été convoquée à quoi que ce soit.

M^{me} LÉVY

J'ai été nommée au mois d'août au centre d'action sociale de Paris 14^e, mais je n'ai été convoquée à aucune réunion.

M^{me} CABOT

Moi non plus.

M^{me} LÉVY

Cela paraît surprenant dans la période actuelle.

M^{me} PETIT

Nous ferons le point pour savoir quand nous pourrions nous réunir. Nous vous tenons au courant.

M. VILLANI

Il s'agit juste d'un petit mot pour souligner, comme cela a déjà été dit, combien, dans ces temps de pandémie et de précarité pour beaucoup de nos concitoyens, il est important de féliciter les associations et les institutions engagées dans ces activités solidaires, de marchés solidaires, de solidarité alimentaire et de les soutenir autant que possible.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°17

– 2021 DASES 11 - Subventions (6 345 419 00 €) et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens

Rapporteure : M^{me} Julie CABOT

Article Unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

– Q14 2021 01 - Question de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relative aux infrastructures urbaines dangereuses pour les personnes à mobilité réduite

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire.

À Paris, environ 150 000 personnes sont reconnues en situation de handicap, soit 7 % de la population parisienne.

La Ville doit en tenir compte absolument pour un Paris plus inclusif et cela, dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de l'accueil en milieu scolaire et périscolaire où nous sommes toujours en retard, de la rénovation et de la construction des bâtiments - pour la construction, ça va, mais pour la rénovation, on n'y est pas -, la mise aux normes des établissements recevant du public, l'insertion dans la vie sociale, professionnelle et citoyenne.

Nous savons combien les personnes en situation de handicap sont confrontées pour la plupart à de plus nombreuses difficultés que les autres dans la période de pandémie.

Il y a eu de nombreuses promesses de l'exécutif municipal qui ne sont malheureusement restées qu'à l'état de promesses au cours des dernières mandatures. Les personnes handicapées sont particulièrement inquiètes concernant les aménagements des infrastructures urbaines - temporaires ou définitives - qui, trop souvent, oublient de prendre en compte leurs propres déplacements et parfois même les entravent au point de les rendre dangereux. Il faut étudier avec soin, *in situ*, l'impact de ces aménagements.

Nous savons qu'un travail a débuté en ce sens à la mairie du 14^e en y associant - et nous nous en réjouissons - le Conseil Local du Handicap. Un recensement des configurations urbaines posant problème a débuté. Nous souhaitons qu'il soit rapide, exhaustif, et qu'il se concrétise par des améliorations concrètes. Rappelons que plus de deux ans et demi après son signalement par le CLH, le passage protégé de la cité universitaire n'est toujours pas sonorisé, et que la porte d'Orléans est un cauchemar pour les personnes à mobilité réduite.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire :

À quelle date le recensement des points dangereux sera-t-il terminé ? Qui va assurer le suivi de ces recensements ?

Prévoyez-vous une mise en situation des élus en condition réelle pour prendre la mesure du danger et appliquer en pratique un partage équilibré de la voirie ?

Comment allez-vous anticiper les problèmes de sécurité des personnes à mobilité réduite lors des travaux et aménagements de la voirie dans le futur ?

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Catherine CHEVALIER vous répond au nom de l'exécutif.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Merci, Madame CARRÈRE-GÉE pour ces questions.

Depuis le début de la mandature, je suis chargée de l'accessibilité universelle. Ainsi, j'entretiens, avec l'aide du cabinet, des contacts réguliers avec le CLH dans notre arrondissement (réunions mensuelles, marches exploratoires), et nous impliquons le plus possible le CLH dans les travaux de voirie ou modification de la circulation.

Pour votre première question, la municipalité s'est engagée, dans le cadre de sa politique d'accessibilité, à une démarche d'identification des points les plus noirs de l'accessibilité en lien avec le CLH. Cette démarche est complémentaire des actions de mise aux normes d'accessibilité menées par les différents services de la Ville. Ces actions des services sont menées dans le cadre du respect du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics prévus

par l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, et la participation citoyenne des personnes handicapées.

À titre d'exemple, durant la précédente mandature, la majorité des allées et espaces verts ont été rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite ou se déplaçant en fauteuil. J'attire votre attention également sur l'adoption d'un vœu au Conseil de Paris du mois de novembre qui avait pour objet la mise en accessibilité de toutes les aires de jeu dans les espaces verts d'ici 2024, sous réserve, bien sûr, de dérogations de la préfecture. Il s'agit d'un objectif ambitieux en matière d'aménagement de jeux accessibles aux enfants handicapés.

Concernant la voirie, la direction de la voirie et des déplacements s'empare de chaque projet porté par l'équipe municipale pour assurer la conformité de l'espace public au PAV.

Par ailleurs, dans la perspective des Jeux olympiques 2024, la Mairie de Paris s'est engagée à établir un diagnostic de conformité de 3 500 points d'arrêts de bus parisiens pour qu'à terme, 70 % des arrêts soient conformes afin que la ligne soit déclarée accessible.

Un premier travail d'état des lieux a été réalisé par la RATP, les services de déplacement, et la DEVE, particulièrement sur l'itinéraire de la ligne 62 dans le 14^e, mais également sur les lignes 58 et 67. Les critères des arrêts concernés par une remise en conformité sont les suivants : importance de l'arrêt, nombre de lignes desservant cet arrêt, et nombre de correspondances. Les non-conformités sont mises en exergue.

Le coût des travaux et des budgets est limité, il n'est donc pas possible de remettre tous les arrêts en conformité en une seule fois. Raison pour laquelle cela s'étale dans le temps. L'impact des travaux sur les commerces, la circulation automobile, les pistes cyclables et les gênes de la circulation des personnes à mobilité réduite est mesuré.

Dès que des travaux se déroulent sur la voie publique, nous informons systématiquement le CLH dans la définition de ses projets d'aménagement pour qu'ils y participent et qu'ils donnent leur avis sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Pour répondre plus spécifiquement au sujet de la porte d'Orléans, un diagnostic est en cours dans le cadre d'une étude du pôle des mobilités qui alimentera le projet de réaménagement de cette place et de la porte. La question de l'accessibilité et des mobilités pour toutes et tous est au cœur de ce diagnostic et de ce projet. Il est vrai que, pour l'instant, nous sommes encore en phase de faisabilité, mais nous ne manquerons pas d'associer le CLH dans cet aménagement.

S'agissant de votre deuxième question, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises en organisant des marches exploratoires au cours desquelles nous nous rendons effectivement compte que, même pour les valides, certaines situations sont très compliquées, voire difficiles pour la mobilité dans l'espace public.

En réponse à votre troisième question, la municipalité a développé une communication fluide et transparente avec le CLH concernant les travaux dans l'espace public, particulièrement sur la place Brancusi qui fera l'objet d'un grand projet de rénovation, qu'il soit du fait de la Ville ou des concessionnaires de travaux. Ainsi le CLH est informé, dès qu'un chantier démarre dans l'espace public pour permettre une information aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap de façon à anticiper les problématiques, les déplacements et, bien sûr, faire remonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Catherine pour le travail et la réponse apportée ce soir.

– **Q14 2021 02 - Question de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relative à la rénovation de la place Brancusi**

M^{me} PETIT

Guillaume DURAND répondra pour l'exécutif.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup.

Ma question a trait au réaménagement de la place Brancusi que nous demandons depuis fort longtemps, et surtout les habitants. C'est une très bonne initiative, même si nous ne connaissons pas encore le projet retenu.

Pour piloter la concertation, l'agence État d'Esprit a été choisie. C'est une agence que l'on connaît bien à la Mairie de Paris, manifestement, puisqu'elle a également été choisie pour la concertation PLU.

Le programme de la concertation a été publié sur le site de la Mairie. Toutes les manifestations qui débutent le 20 janvier sont sur inscription préalable, sans qu'aucune modalité d'inscription ne soit annoncée le 11 janvier lorsque nous avons posé notre question. C'est tout de même un peu bizarre pour une concertation.

Nous aimerions connaître les références de l'appel d'offres réalisé pour cette concertation, le nombre d'agences ayant candidaté, et le prix retenu pour réaliser cette demi-douzaine de manifestations mentionnées sur le site.

Nous aimerions savoir quel est le fondement d'une marche exploratoire réservée aux femmes pour la rénovation d'une place. Cela ne nous paraît pas du tout évident.

Enfin, nous aimerions savoir aussi pourquoi rien n'est prévu concernant les personnes handicapées, démentant quelque peu ce qui vient d'être dit en réponse à la question précédente. Nous voulons bien entendre que vous avez communiqué par ailleurs, mais je ne connais personne au courant d'une initiative spécifique concernant les personnes handicapées. En tout cas, dans le menu de la concertation sur le site de la Mairie de Paris, aucune initiative n'est mentionnée pour les personnes handicapées.

Je vous remercie.

M. DURAND

Je commence par répondre à votre dernière question concernant les handicapés et la démarche d'accessibilité pour faire écho à la réponse apportée par Catherine CHEVALIER à votre question précédente.

Comme elle l'a dit, nous avons pris l'engagement d'associer le CLH dans toutes les démarches de concertation concernant les projets relatifs à l'espace public. Ainsi, ce projet d'aménagement, comme tous les autres, sera soumis à l'avis du CLH.

S'agissant de la concertation, le CLH a été convié à participer directement à tous les événements proposés en fonction de la disponibilité de ces membres afin d'avoir le regard spécifique de ces derniers à chaque étape de la concertation.

Au-delà du CLH, nous avons également convié l'association « Valentin Haüy » qui se préoccupe spécifiquement des personnes atteintes de déficience visuelle, la résidence de l'association des « Paralysés de France » de la rue Lebouis, et également l'association « Femmes pour le dire, femmes pour agir », association de femmes en situation de handicap, qui participeront aux temps forts de la concertation.

Après la concertation, une fois que les services de la Ville auront dessiné un projet, nous le soumettrons à nouveau au CLH.

Concernant l'impossibilité de s'inscrire à la date du 11 janvier, je me suis précipité sur le site quand nous avons reçu votre question, et il y avait bien l'adresse mail de la concertation inscrite, même si elle ne l'était pas en regard des événements : concertationbrancusi@paris.fr.

Il est toujours possible de s'inscrire pour les différents événements de la concertation que je me permets de rappeler : la réunion de lancement, demain soir à 18 h 30, puis des ateliers participatifs dont l'un est réservé aux commerçantes et aux commerçants de la place, une balade urbaine pour les enfants le samedi 6 février après-midi, une marche exploratoire en non-mixité le 6 février au matin, et la réunion de restitution le mercredi 3 mars.

S'agissant de l'appel d'offres, l'agence État d'Esprit a été retenue par la Ville de Paris dès 2016 dans le cadre d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage d'action et de concertation relative au projet d'urbanisme ou aux opérations d'aménagement de l'espace public. C'est donc un appel d'offres-cadre qui est régi par les articles 67 et 68 du décret 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La concertation de la place Brancusi s'inclut dans ce marché-cadre, et la DVD a fait appel à cette agence déjà désignée dans le cadre de ce marché.

Un bon de commande est réalisé pour chaque action proposée par l'agence, un devis est fait et nous entamons ensuite différentes négociations pour déterminer ce qu'il nous paraît utile de garder ou non. Pour cette concertation, le total est de 37 000 € HT, soit 44 000 € TTC. Cela comprend la phase de diagnostic et de préparation de la concertation, en amont des événements réalisés qui comprenaient notamment des entretiens avec des personnes-ressources sur la place, notamment une commerçante, l'association « Circul'livres » et le délégataire du marché, la réalisation des supports de communication avec la lettre qui a été diffusée, un livret sur la concertation, et le très beau totem qui est sur la place et qui informe les riverain·e·s de la concertation en cours, l'organisation, l'animation et la restitution des événements organisés, et enfin la réalisation du bilan de concertation.

S'agissant de la marche exploratoire réservée aux femmes, vous nous interrogez sur les fondements de cette attitude, et je vous remercie pour cette formulation. En effet, certaines réactions, notamment sur les réseaux sociaux, ont été plus virulentes.

Je rappelle tout d'abord que la Ville organise depuis plusieurs années des marches exploratoires de l'espace public spécifiquement réservées aux femmes. Cela a commencé dès 2014 avec l'une de ces marches à la porte de Vanves, dans notre arrondissement.

La Ville a d'ailleurs produit un guide intitulé *Genre et Espace public* qui développe certaines préconisations pour atteindre cette égalité femmes-hommes dans l'espace public, et les marches exploratoires en non-mixité y sont référencées. Ce n'est donc pas une démarche que nous inventons.

En revanche, nous souhaitons l'institutionnaliser et mon collègue, Maxime COCHARD, dont c'est la délégation, a bien la réalisation de marches exploratoires dans sa feuille de route.

Quelques chiffres permettent de voir ces fondements. Tout d'abord, les femmes sont beaucoup plus disposées à se sentir en insécurité dans leur quartier, cinq fois plus que les hommes, c'est une enquête réalisée en 2017 en Île-de-France. Les femmes se déplacent davantage à pied que les hommes puisqu'elles représentent 57 % des marcheur·se·s selon une étude de 2010 en Île-de-France. 82 % de la population française considère qu'aujourd'hui, la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes dans l'espace public doit être une priorité pour les pouvoirs publics.

Ces chiffres démontrent que l'intérêt de proposer aux femmes un moment dédié pour s'exprimer sur leur expérience de l'espace public est vraiment important. C'est donc un objectif qui n'est pas d'exclure les hommes dans une logique de concurrence ou de confrontation pour le pouvoir entre les hommes et les femmes, mais simplement d'acter que les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas forcément les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles sociaux, et ne sont pas exposées aux mêmes difficultés ; nous l'avons vu avec les chiffres ci-dessus.

Ces objectifs d'une telle marche sont donc de favoriser la réappropriation de l'espace public par les femmes, de renforcer leur liberté de circuler et de permettre une réelle coconstruction de l'aménagement de l'espace public avec les habitantes, à l'aune de leur expertise d'usage. Nous offrons aux femmes désireuses de s'impliquer dans la vie de leur quartier un espace où elles peuvent s'exprimer librement sur leur propre vécu de l'espace public et des problématiques qu'elles rencontrent. Nous répondons aux besoins et aux demandes de nos administrées qui ne se permettraient pas de participer forcément à ce type d'évènement en temps ordinaire, ou d'y tenir le même discours, et qui pourront se sentir écoutées quant aux problématiques qui leur sont spécifiques.

Pour conclure, je vous invite toutes et tous, et notamment Mme CARRÈRE-GÉE, à vous rendre sur Internet pour consulter le blog de la dessinatrice de BD Emma qui a fait un article très court s'intitulant "*Cinq bonnes raisons de soutenir la non-mixité*". Je la cite pour conclure : « La non-mixité, c'est un moyen de lutte et ce n'est pas une fin en soi. Aussi, si elle vous embête, aidez les femmes à créer un monde où elle ne sera plus nécessaire. » Merci.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie. Je suppose que cette citation est exacte. La vôtre concernant le contenu du site Internet de la mairie du 14^e au 11 janvier est inexacte. J'ai posé la question parce que je l'ai vu et que je me suis étonnée de lire sur le site Internet de la Mairie : « La concertation débute le 20 janvier, les modalités de l'inscription seront déterminées ultérieurement. »

Nous pouvons tous faire des bêtises, celle-là n'est pas majeure, mais on n'est pas obligé de raconter des craques.

Je retire ma question sur l'absence de centres de vaccination dans le 14^e qui est devenue sans objet.

– **Q14 2021 04 - Question de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relative aux conseils de quartier**

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ma dernière question a trait à la composition des conseils de quartier.

Le dernier renouvellement des conseils de quartier a été réalisé le 13 octobre 2018, en fonction des règles de la charte adoptée la même année, qui prévoyait, pour chaque conseil de quartier, le tirage au sort de 60 membres, dont 10 membres chargés du comité d'animation, également désignés au sort, en observant une parité hommes-femmes.

Ladite charte exige l'assiduité des conseillers et prévoit un renouvellement en cours de mandat en cas de carence, définie par trois absences consécutives non excusées.

Elle prévoit également que le comité d'animation peut décider d'élargir les réunions de préparation aux personnes compétentes du quartier dont il souhaite s'entourer.

Elle prévoit enfin que tout habitant, même non membre du conseil de quartier, ou tout expert même extérieur à l'arrondissement, peut participer aux débats, s'exprimer librement et être consulté lors des réunions plénières au sein des commissions thématiques, et que chacun peut aussi demander à être inscrit sur une liste complémentaire pour un futur tirage au sort.

Sachant que les conseils de quartiers seront renouvelés cette année et que l'on s'apprête à définir de nouvelles règles, il est toujours bien de faire un bilan d'étapes avant de changer les règles.

Nous aimerions que soit rendue publique la composition actuelle des conseils de quartiers, en adressant la liste aux élus de l'arrondissement et en assurant la publication sur le site de la Mairie du 14^e arrondissement (la liste actuelle publiée sur le site ne semble pas à jour). Manifestement, depuis que j'ai posé la question, des modifications ont été apportées sur le site de la Mairie du 14^e.

Les conseils de quartier ont davantage d'importance, et c'est une forme de participation des habitants. Cela requiert, il me semble, beaucoup de transparence. Il serait bien que nous ayons connaissance des listes et qu'elles soient à jour.

Il serait également intéressant de préciser, pour chacun des membres des conseils, la date de son tirage au sort, les modalités de sa désignation : tirage au sort initial ou liste complémentaire ou appel à candidatures de la part de l'adjoint au Maire en charge de la démocratie locale - je ne sais pas, en pratique, comment il fait.

Nous aimerions aussi, pour chacun des membres, ou au moins avoir des statistiques pour connaître le niveau de renouvellement au sein de ces conseils de quartier, et savoir depuis combien de mandatures les personnes sont présentes, voir comment se déroule la participation effective des citoyens.

Enfin, je ne l'ai pas mentionné dans la question, je voulais savoir si vous avez l'intention, dans la future charte, après concertation des habitants, de faire valoir des principes qui s'appliquent aussi aux élus qui visent à la prévention de conflits d'intérêts, toujours possibles, dans les conseils de quartier. En tout cas, que ce soit prévu, qu'il s'agisse de subvention accordée à des associations dont on est membre alors qu'on est membre de conseil de quartier. Il n'y a rien de mal à cela, ce n'est pas de la corruption, mais cela mérite de la transparence.

Nous aimerions de la transparence pour être en mesure de bien faire un bilan quand nous adopterons la nouvelle charte.

Je vous remercie.

M. de FARAMOND

Madame CARRÈRE-GÉE, je tiens d'abord à vous remercier pour votre question. Vraiment, je m'en réjouis, parce que cela témoigne d'une attention toute particulière portée aux conseils de quartier qui sont effectivement des instances de participation citoyenne très importante. Cela montre aussi que vous vous impliquez, en tant qu'élue, sur cette question.

Merci pour ce large rappel à la charte 2018 qui sera renouvelée en 2021. Merci aussi de cette attention que vous portez aux questions de transparence pour ces instances de démocratie locale, et

donc j'imagine aussi à toute autre instance de démocratie représentative et des élus. Donc je ne doute pas de votre vote sur le vœu qui va suivre.

Pour vous répondre sur tous ces points. Oui, nous mettons à jour régulièrement la liste des conseillers et conseillères de quartier sur le site de la Mairie. Il y avait quelques manquements et nous vous en remercions de votre vigilance. De fait, tout est désormais en ordre. Nous pourrions également vous transmettre la liste par mail.

S'agissant des dates et modalités de désignation, je vous rappelle les deux grandes étapes : le renouvellement de 2018, vous en avez parlé, convoqué par l'ancien adjoint chargé de la démocratie locale, mon collègue Didier ANTONELLI, en juillet 2019, un renouvellement partiel des conseils de quartier. Nous pourrions vous faire suivre le courrier fait à l'attention des conseillers et des habitants intéressés pour que vous preniez connaissance du processus.

Pour la notion de capacité de renouvellement, et la précision pour chaque membre s'il a fait partie ou non d'un conseil dans le passé, nous pouvons tout à fait reprendre ces données au fil de l'eau. Mais c'est une activité assez chronophage, surtout compte tenu des prochaines échéances de participation qui se profilent, notamment le lancement du dépôt des projets au budget participatif à partir du 4 février prochain qui mobilisera grandement les équipes du service démocratie locale.

Nous travaillons à des pistes de réflexion sur le renouvellement des conseils de quartier, et évidemment de l'actualisation de la charte. À cette occasion, nous la co-construirons avec les habitant·e·s, et je vous invite ainsi à mettre au pot commun toutes ces pistes de réflexion pour améliorer la participation de toutes et tous dans notre arrondissement.

Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Nous pouvons ajouter que nous nous opposons au tracing des habitants impliqués dans les conseils de quartier. La meilleure manière est de participer aux conseils de quartier et tous les élus de cette assemblée y sont invités.

Nous n'allons pas donner ce qu'a fait un habitant au cours des 15 dernières années. Personnellement, je m'opposerai à cela, et au fait de le rendre public.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Vous n'avez peut-être pas compris ma question. Je ne demande pas de tracer la vie des habitants membres des conseils de quartier. Je voudrais savoir combien, et je me garderai bien de vous faire perdre trop de temps, mais si vous me passez le tableau Excel, en 10 secondes... Je suppose qu'il y a un début de mandat, que l'on doit connaître la proportion de personnes - encore une fois, je me fiche des données nominatives, je n'en veux pas - qui sont déjà dans les conseils de quartier depuis une, deux ou plusieurs mandatures.

M^{me} PETIT

OK, nous poserons aussi la question des élus qui sont élus depuis 35 ans.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Et alors ?

M^{me} PETIT

C'est quoi le problème ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pour une instance qui résulte d'un tirage au sort, si l'on s'aperçoit que ce sont systématiquement les mêmes qui postulent chaque fois - je ne dis pas que le tirage au sort est truqué -, cela donnera une indication sur la façon de s'adresser aux habitants sur le succès ou non des opérations de communication qui fait que des gens s'inscrivent pour participer au tirage au sort. C'est une information intéressante. Il n'y a pas de malice dans ma question.

Combien étaient déjà candidats la dernière fois ?

Vous ne notez pas les membres des conseils de quartier ? La liste des membres de conseil de quartier n'est pas affichée ? Je n'y crois pas.

M^{me} PETIT

Marie-Claire, terminez votre intervention.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Si vous voulez, on peut vous aider. Il n'y avait pas de malice, mais la façon dont vous me répondez montre que ma question gêne.

M^{me} CHEVALIER

Madame CARRÈRE-GÉE, excusez-moi, j'interviens.

M^{me} PETIT

Catherine, normalement, non. On ne peut pas parler après une question.

M^{me} CHEVALIER

Les conseils de quartier, comme vous venez de le rappeler, un tirage au sort a été fait lors du dernier renouvellement...

M^{me} PETIT

Catherine...

– **V14 2021 01 - Vœu présenté par la Majorité relatif à l'association « Anticor »**

Rapporteurs : M^{me} Carine PETIT, M. Elliot de FARAMOND, et M. Guillaume DURAND

M. de FARAMOND

Ce vœu porte sur l'autorisation d'agrément accordée à l'association « Anticor » qui œuvre contre la corruption, et notamment la corruption des élus. Elle représente un moyen très important aujourd'hui de recréer du lien avec les citoyens dans un contexte de défiance grandissant.

Cet agrément permet notamment aux associations de lutte contre la corruption de se constituer partie civile en cas de soupçon d'atteinte à la probité qui peut avoir son importance, et nous le voyons dans l'actualité avec les dernières actions de l'association « Anticor ».

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu que l'agrément ministériel de l'association soit renouvelé avant sa date butoir le 2 février 2021.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Comme indiqué précédemment et pour les raisons exposées dans ce vœu, nous le voterons, merci.

M. VILLANI

Sur le fond, je suis tout à fait d'accord avec ce vœu. J'ai toutefois une question.

Dans l'exposé des motifs, il est mentionné la réponse du ministère de la Justice. Dans la presse, nous pouvons lire que le ministre de la Justice s'est dessaisi de cette prérogative au profit du Premier ministre, précisément pour éviter tout conflit d'intérêts.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ? Qui donne finalement l'agrément ? À qui la responsabilité en incombe-t-elle ? Au Garde des Sceaux ou au Premier ministre ?

M. AZIÈRE

Compte tenu d'un principe plus général qui est que les sujets des vœux concernent directement l'arrondissement et la vie de l'arrondissement - même si le contrôle de la vie des élus et le rôle que l'association « Anticor » peut avoir sur les élus municipaux reste aujourd'hui un bilan assez faible, pour dire les choses comme elles sont -, du fait que, depuis 2015, l'agrément n'a jamais été refusé,

du fait de la précision que vient d'apporter Cédric VILLANI, je ne vois pas très bien ce que nous ferons d'un vœu supplémentaire qui revient à souffler dans un courant d'air.

Je m'abstiendrai donc sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. de FARAMOND

Merci beaucoup.

Monsieur VILLANI, c'est bien le ministère de la Justice qui délivrera cet agrément.

M. VILLANI

Merci pour la précision. Ainsi, par rapport aux déclarations du Garde des Sceaux, il n'y a pas de contradiction ? Ou est-ce le ministère de la Justice qui prendra cette décision sur avis du Premier ministre ?

M. de FARAMOND

C'est le ministère de la Justice qui délivrera l'agrément sur préconisation du Premier ministre.

M. VILLANI

Merci.

M. DURAND

Nous voterons ce vœu que nous avons contribué à rédiger.

Je vous pose une petite devinette : quel est le point commun entre Richard Ferrand, Alexis Kohler, Alexandre Benalla et Éric Dupont-Moretti ? La réponse est que tous font l'objet d'enquêtes financières distinctes, initiées, au moins en partie, par « Anticor ». C'est dans la presse, Madame CARRÈRE-GÉE, *La Montagne*.

D'habitude, les agréments sont donnés beaucoup plus rapidement. Il semblerait tout de même qu'il y a une volonté de faire traîner les choses et de quelque peu menacer « Anticor » et de mettre la pression.

L'objet de ce vœu, Monsieur AZIÈRE, est justement de rappeler que les élus du 14^e arrondissement - et cela concerne bien les habitants de l'arrondissement, c'est donc conforme à notre règlement intérieur - souhaitent absolument que ce type d'association puisse continuer d'exercer. Il en va de la survie de notre démocratie.

DÉLIBÉRATION N°18

– V14 2021 01 - Vœu présenté par la Majorité relatif à l'association « Anticor »

Rapporteurs : M^{me} Carine PETIT, M. Elliot de FARAMOND, et M. Guillaume DURAND

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

- Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 1 dont 0 pouvoir

(É. AZIÈRE)

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2021 02 - Vœu présenté par le PCF concernant l'hébergement d'urgence et les locaux vacants de l'APHP

Rapporteuses : M^{me} Catherine CHEVALIER et M^{me} Anissa GHAIDI

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire.

C'est un vœu qui concerne l'hébergement d'urgence et surtout la situation dramatique des possibilités d'hébergement d'urgence à Paris, et particulièrement de l'accueil dans la dignité dû à toute personne.

Nous considérons l'accroissement de la pauvreté particulièrement accentué par cette période de crise sanitaire, l'explosion des appels au 115 qui est saturé, et les possibilités d'hébergement. Les nouveaux pauvres pâtissent d'un manque de places, malgré les efforts déployés et une dotation de l'État en hausse.

Considérant que pour notre arrondissement l'association « Aurore » qui gère le CHU de l'avenue René Coty, une partie de l'ancien bâtiment-école infirmier qui appartient à l'AP-HP dans le même immeuble, une autre partie, vide à 80 %, pourrait offrir un hébergement immédiat de 70 chambres inoccupées à ce jour.

L'association « Aurore » s'est vu refuser pour l'instant cet agrandissement qu'elle avait demandé à l'AP-HP.

Il y a aussi le problème de l'Hôtel Dieu en grande partie fermé, bien que les urgences aient été rouvertes, laissant ainsi vacants, en plein centre de Paris, des espaces qui pourraient servir à de l'hébergement d'urgence temporaire.

Considérant qu'il est urgent de recenser les locaux vacants en cette période hivernale.

Considérant que l'ouverture de lits en hébergement d'urgence dépend également de l'autorisation du préfet

Considérant que Mme Hidalgo, Maire de Paris, est présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP.

Nous demandons à Mme la Maire de Paris d'interroger le directoire de l'AP-HP pour qu'un audit rapide soit réalisé concernant les locaux vacants appartenant encore à l'AP-HP, d'intervenir auprès du préfet pour qu'il ouvre et finance un nombre de lits disponibles, et qu'ainsi une mise à disposition rapide soit proposée aux associations gérant les accueils d'urgence.

Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Catherine d'avoir soulevé ce point par l'intermédiaire d'un vœu. Il faut que nous relançons, parce que nous ne comprenons pas cette situation d'inaction sur ces étages du site La Rochefoucauld côté avenue René Coty. Nous relançons et nous espérons que cela se débloquera.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je suis un peu gênée. Sur le bien-fondé de la demande, je n'ai pas de problème. Toutefois, après discussion avec mes collègues, nous souhaitons demander à la Mairie du 14^e quels sont les tenants et les aboutissants. Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ? Quelles raisons sont invoquées ? Vous avez bien dû avoir un dialogue.

L'objectif est juste, mais il existe peut-être de vraies raisons qui s'y opposent. Je suis gênée de voter un vœu dont je ne connais pas les tenants et les aboutissants du dossier.

Nous le voterons toutefois.

M. AZIÈRE

Une seule question sur ce vœu : comment être contre ? Les raisons qui font que l'on doit s'arc-bouter, argumenter, pousser la Mairie de Paris à libérer les énergies et à faire en sorte que l'AP-HP libère de l'espace, en considérant ses lourdeurs administratives, on ne peut que trouver là quelque chose de légitime. Je trouve que dans cette période, c'est une légitimité absolue.

M. VILLANI

Merci Madame la Maire.

Évidemment, nous ne pouvons que soutenir ce vœu au vu de la situation actuelle.

Même si cela n'est pas directement le sujet, puisqu'il s'agit de question d'urgence, de précarité, et de votre groupe communiste, je saisis cette occasion pour rendre un hommage appuyé à une action faite en septembre par Ian Brossat, qui est intervenu dans une expulsion honteuse prévue dans notre 14^e arrondissement d'une gardienne d'immeuble âgée, malade, vivant seule avec sa fille, et en passe d'être expulsée malgré son éligibilité au DALO. Alors que toutes les voies semblaient épuisées auprès de la préfecture de région en particulier, l'intervention directe de Ian Brossat a permis de démêler ce dossier. Qu'il en soit remercié.

M^{me} CHEVALIER

Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Madame CARRÈRE-GÉE, je pense que votre interrogation est légitime, mais qu'en face, il y a l'AP-HP. Elle se fait tirer l'oreille sur bien des sujets. Elle est particulièrement très active sur la fermeture de lits. On peut le voir également pour le projet de l'hôpital nord où, derrière ce regroupement de deux hôpitaux avec un projet compliqué, ce sont 300 fermetures de lits.

De grandes emprises appartiennent encore à l'AP-HP qui n'a peut-être pas envie de libérer ou de moyenniser d'une façon bien claire, même pour la Ville d'ailleurs. Ce n'est pas parce que Mme Hidalgo siège au Conseil que... Il faut qu'elle demande, et c'est ce que nous appuyons.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Si vous le permettez, c'est juste pour comprendre

M^{me} PETIT

Marie-Claire, on ne reprend pas la parole comme ça.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce n'est pas de la compétence de l'AP-HP, mais de la préfecture.

M^{me} PETIT

D'accord, mais on demande la parole, on la donne, en général, dans le 14^e arrondissement. Ce n'est pas le café du commerce.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pardon, Madame la Maire.

M^{me} PETIT

Il y a une organisation de séance assez simple à respecter.

Il y a là une incompréhension. L'AP-HP dit depuis plusieurs mois qu'elle a besoin de ces locaux pour les remettre à disposition de l'école d'infirmière, et l'on ne comprend pas puisqu'elle ne les utilise toujours pas. Catherine est allée sur place. C'est aberrant, car l'AP-HP paie une entreprise de sécurité pour surveiller l'étage vide.

Nous considérons que les associations, dont « Aurore », que nous connaissons tous, sont assez agiles pour partir rapidement si le propriétaire a besoin des locaux.

Nous avons relancé dernièrement et nous espérons que ce vœu fera bouger les choses.

DÉLIBÉRATION N°19

– V14 2021 02 - Vœu présenté par le PCF concernant l'hébergement d'urgence et les locaux vacants de l'APHP

Rapporteuses : M^{me} Catherine CHEVALIER et M^{me} Anissa GHAI

Article Unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 4 pouvoirs

- Pour : 30 dont 4 pouvoirs

- Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Merci à toutes et à tous pour ce Conseil d'Arrondissement.